

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

86. 777

Objet

PISCINE MUNICIPALE
TRAVAUX RELATIFS AUX
ECONOMIES D'ENERGIE
AVENANT N° 2 au marché
N° TENAY

DATE DE CONVOCATION

7 NOVEMBRE 1986

DATE D'AFFICHAGE

7 NOVEMBRE 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 26 24

Nombre de votants 22 31

VOTE : POUR

CONTRE

ABSTENTION

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
28 NOV. 1986
REGISTRATION N° 52273
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le dix sept Novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET - ~~MOSEK~~ -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - MM. BARBAT - BIROLLEAU -
GANDAU - COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE - ~~KESEMENT~~ - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - REVOLAT -
ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. FABER
Mme BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT - Mme CENAC par Mme BUCHET -
M. GEOFFROY par M. CANDAU - M. POTENNEC par Mme DE GAYE - Dr MOST
Par M. le Député-Maire

ABSENT-EXCUSE : M. LAPERCHE

ABSENT : M. LE GUEUT

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Au cours des derniers mois, les rapports établis par la
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ont
fait apparaître une qualité de l'eau de baignade de la piscine
municipale discutable.

Le système de traitement de l'eau est conçu de telle manière
que l'eau de la piscine est renouvelée par débordement en
périphérie des plages.

Or, au cours des années écoulées, la forme horizontale des
plages a été légèrement modifiée par suite de tassement de terrain,
ce qui a provoqué une irrégularité dans le débordement des eaux du
bassin.

Après des relevés topographiques précis, il a été constaté
des déformations de l'ordre de 2 à 3 cms. Il est donc nécessaire
de remettre parfaitement à niveau les plages, de manière à ce que
le débordement se fasse uniformément sur tout le périmètre du
bassin.

A l'occasion de ces travaux de remise à niveau, il est opportun
d'envisager de recycler les eaux de débordement plutôt que de les
évacuer directement au réseau d'égout.

./.

Ceci nous permettrait d'économiser 22.910 m³ d'eau par an et d'économiser également le chauffage de cette eau, ce qui se traduit par une économie annuelle de 516.170 KWH gaz, soit 83.807,12 Frs T.T.C. et une économie de fourniture d'eau de 27.950 Frs T.T.C.

L'économie globale est donc de 111.757,12 Frs

Les travaux liés à cette modification sont estimés à 490.000 Frs hors taxes, soit 581.140 Frs toutes taxes comprises.

Il faut noter que l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie nous accorde pour une telle opération une subvention de 150.000 Frs le financement à mettre en place est donc de 431.140 Frs T.T.C.

La Société MONTENAY, titulaire du marché d'exploitation de la piscine, propose d'assurer le financement de ces travaux, aux conditions financières suivantes, taux 11%, pour une durée de 8 ans, le montant de l'annuité est de 83.779.04 Frs.

Cette opération fait donc apparaître pour la Ville de ROYAN une économie annuelle de $111.757,12 - 83.779,04 = 27.978,08$ Frs.

Il convient d'établir un avenant avec la Sté MONTENAY faisant apparaître une diminution de la redevance relative aux consommations de 83.807 Frs, d'une part, et une augmentation de la redevance relative au financement de l'investissement, d'un montant de 83.779.04 Frs, d'autre part, l'économie sur les dépenses de gaz couvrant l'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M.le Rapporteur,

VU la nécessité d'une mise aux normes sanitaires de la piscine municipale,

VU les économies engendrées tant sur l'énergie que sur l'eau,

VU l'urgence de la réouverture de la piscine Municipale au public,

Etant donné la subvention attribuée par l'A.F.M.E. soit 150.000 Frs,

DECIDE :

- d'autoriser M.le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer un avenant au contrat passé avec la Sté MONTENAY pour la piscine Municipale, portant sur une clause "financement" destinée à la réalisation des travaux à effectuer sur le traitement et le recyclage de l'eau de la piscine municipale.

Aux termes de cet avenant :

- la redevance à verser annuellement à la Sté MONTENAY pour les travaux d'économie d'énergie est de 83.779.04 Frs T.T.C.

- la redevance versée annuellement à la Sté MONTENAY pour les consommations d'énergie est diminuée de 83.807,12 Frs T.T.C.

- d'accepter la subvention de l'A.F.M.E. d'un montant de 150.000 Francs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire, l'Adjoint Délégué,

[Signature]



CONTRAT D'EXPLOITATION DES CHAUFFERIES
ET PISCINES

ENTRE LES SOUSSIGNES : LA VILLE DE ROYAN
17205 ROYAN

RECU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE
28 NOV. 1986
APPLICATION LOI N° 86-273
du 2-3-1982

Représentée par : Monsieur J. DE LIPKOWSKI son Maire
Agissant en vertu d'une délibération
du Conseil Municipal du 17 NOVEMBRE 1986

Ci-après désigné : LE CLIENT

D'une part,

et,

MONTENAY S.A.
Société Anonyme au capital de 21 455 430 F
Dont le siège social est à PARIS
TOUR MIRABEAU-3943 Quai André Citroën
75015 PARIS
Inscrite au registre du commerce de PARIS
sous le N° 57 B 4503

Représentée par : Monsieur Philippe RONDOT
Directeur d 'Agence
225, rue Malbec
33800 BORDEAUX

Ci-après désigné : LE TITULAIRE

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE I - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- la réalisation des travaux d'économie d'énergie à la piscine municipale conformément au devis N° 403 117 ci-joint en annexe III.
- la modification de la redevance P1 de la piscine compte tenu des travaux réalisés (cf annexe III)
- l'introduction d'un terme de financement P4 concernant ces travaux (cf annexe I)

En conséquence, les articles VI FORME ET CONTENU DES PRIX DU CCTP
CLAUSE DE SAUVEGARDE DU CCAP - L'ANNEXE II de l'avenant 1 sont modifiés
comme suit :

CCTP

“ ARTICLE VI - FORME ET CONTENU DES PRIX

“ P1 CHAUFFAGE POUR 2000 DJU

“ MONTANT FORFAITAIRE TOTAL 1 371 309,52 F HT

“ P4 - Financement des travaux d'économie d'énergie
“ de la piscine municipale

“ MONTANT DE L'ANNUITE CONSTANTE 70 640,00 F HT

“ 62.9 Facturation des redevances

“ Le terme de financement P4 sera facturé chaque
“ année au 30 septembre, à compter du 30.09.1986, et
“ jusqu'au 30.09.1994, soit huit (8) annuités.

“ NOTA : Pour la première année, le terme P4 sera facturé le 31.12.1986

“ CCAP

“ ARTICLE 6 - RESILIATION - CLAUSE DE SAUVEGARDE

“ .../...

" En cas de résiliation du présent contrat, dans la période des 8
" premières années, il est convenu que les redevances annuelles
" P4, correspondant au financement des travaux réalisés dans le
" cadre du contrat, et restant à courir, devront être intégralement
" versées par le CLIENT à la date de résiliation.

ARTICLE II - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter du 1.10.1986.

ARTICLE III

Les autres articles du CCAP et CCTP et de l'avenant N° 1 non
modifiés par le présent avenant restent normalement applicables.

FAIT à ROYAN le 17 Novembre 1986

LE CLIENT

Pour le Député-Maire
Le Premier Adjoint,



J. P. FABER.

LE TITULAIRE

MONTENAY S.A.
Département CHAUFFAGE & SERVICES
Agence Sud-Ouest Pyrénées
Le Directeur d'Agence,

pe




A N N E X E S

-0-0-0-0-0-0-0-0-

A N N E X E I

NOTE EXPLICATIVE

PISCINE MUNICIPALE DE ROYAN

I - BILAN DE FONCTIONNEMENT ACTUEL

- vidange bassin pour nettoyage : 4 fois par an Soit 800 m³
x 4 = 3 200 m³
- renouvellement d'eau journalier (renouvellement réglementaire
+ pertes par les goulottes et autres...) 90 m³/jour
- fonctionnement des installations : 270 jours/an
- température de l'eau de bassin : 27 °C

Consommation annuelle d'eau : 27 500 m³

Consommation annuelle d'énergie :

$$27\ 500 \times (27 - 12) \times \frac{1,1}{0,85} \times 1,163 = 620\ 840 \text{ Kwh PCS GAZ}$$

II - BILAN DE FONCTIONNEMENT FUTUR

- vidange bassin pour nettoyage : 2 fois par an, soit 800 x 2 =
1600 m³
- renouvellement d'eau journalier : 500 baigneurs/jour x 0,030
= 15 m³/jour
Pertes diverses : 2 m³/jour
- fonctionnement des installations : 270 jours/an
- température de l'eau de bassin : 27 °C

Consommation annuelle d'eau : 4 590 m³

Consommation annuelle d'énergie : 104 670 KWH PCS GAZ

III - ECONOMIE D'EXPLOITATION RESULTANTE (valeur octobre 1986)

3.1. Energie (B2S 0,1369 FHT/KwhPCS)

516 170 KWH PCS GAZ/an
(40 Tep)

soit : 83 807,12 F TTC
soit : 70 663,67 F HT

.../...

3.2. Eau (1,22 F HT/m³)

22 910 m³/an

soit : 27 950,20 F TTC

Economie globale =

111 757,32 F TTC

IV - INVESTISSEMENTS A REALISER

490 000 HT

soit : 581 140,00 F TTC

V - SUBVENTION AFME

126 475,55 F HT

soit : 150 000,00 F TTC

VI - INVESTISSEMENTS A REALISER SUBVENTION DEDUITE

363 524,45 F HT

soit : 431 140,00 F TTC

VII - TEMPS DE RETOUR BRUT

$$\frac{431\,140}{111\,757,32} = 3,86 \text{ ans}$$

VIII- FINANCEMENT MONTENAY S.A

363 524,45 F HT sur 8 ans à compter du 21.10.1986, payable le 1^{er} janvier de chaque année soit :

Annuité constante : 70 640,00 F HT soit : 83 779,04 F TTC

IX - INCIDENCE DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR REDEVANCE P1

P1 actuel de base actualisé au 21.10.1986 : 279 343,70 F HT

moins value du projet - 70 663,67 F HT

Nouveau P1 au 21.10.86

: 208 680,03 F HT

Nouveau P1 au 10.04.1986 suivant formule contractuelle

Tarif B2I GDF au 10.04.1986 = 0,1552 F HT/KWHPCS

Tarif B2I GDF au 01.10.1986 = 0,1904 F HT/KWHPCS

$$208\,680,03 \times \frac{0,1904}{0,1552} = 256\,009,52 \text{ F HT}$$


DECOMPOSITION DES PRIX PAR BATIMENTS (EN FRANCS HORS TAXES)

 Valeur au 10.04.1985

DESIGNATION DES BATIMENTS	P1	P2	P3
A) <u>Marché de base</u>			
1. PISCINE MUNICIPALE	256 009,52	166 430	11 000
2. PISCINE DE FONCILLON pour la période du 15.06 au 15.09	33 000	48 180	3 240
3. HOTEL DE VILLE ET CONCIERGERIE	41 000	9 370	1 340
4. C.O.S.E.C.	34 400	8 090	1 320
5. SERVICES SOCIAUX	10 300	2 720	630
6. CENTRE DE SANTE	-	2 750	1 130
7. TRIBUNAL D'INSTANCE	8 900	2 220	340
8. TRESOR PUBLIC	8 200	2 720	610
9. ECOLE LOUIS BOUCHET	129 500	12 860	2 960
10. ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE	63 800	5 200	1 180
11. ECOLE MATERNELLE LA CLAIRIERE	54 700	5 100	890
12. GYMNASE LANDRY	42 000	10 450	1 410
13. GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY	99 800	10 600	2 790
14. PALAIS DE CONGRES	172 500	24 900	3 800
15. ATELIERS MUNICIPAUX	87 500	9 000	1 740
16. GROUPE SCOLAIRE MAINE GEOFFROY	86 700	10 400	1 010
17. GYMNASE PELLETAN	21 100	7 100	1 800
18. GROUPE SCOLAIRE PELLETAN	66 900	5 800	1 560
19. ECOLE PRIMAIRE L'YEUSE	37 500	5 540	1 520
20. ECOLE MATERNELLE L'YEUSE	85 500	7 800	1 620
21. CAMPING MUNICIPAL	-	1 050	480
22. GYMNASE ZOLA	32 000	6 920	1 110
B) <u>Extensions</u>			
23. IMMEUBLE 17 RUE DUNAN	-	6 500	3 200
24. IMMEUBLE 17 RUE DE L'ELECTRICITE	-	5 850	5 020
25. SERRES MUNICIPALES	-	6 300	9 750
Prix de l'ECS			
Piscine GAZ	18,30 F HT/M3		
Divers FOD	31,77 F HT/M3		
Divers GAZ	25,02 F HT/M3		
TOTAL par poste	1 371 309,52	383 850	61 450
TOTAL GENERAL		1 816 746,19	

A N N E X E I I I
-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

DEVIS DESCRIPTIF DES TRAVAUX
D'ECONOMIE D'ENERGIE PISCINE MUNICIPALE
DE LA VILLE DE ROYAN

-0-0-0-0-0-

No d'ordre	Désignation des ouvrages	Unités	Quantité	Prix Unitaire	Montant total
	<u>RECAPITULATION</u>				
I	EVACUATION TROP PLEIN PISCINE	ENS	1		4 040,00
II	ASPIRATION BAC TAMPON	ENS	1		39 955,00
III	ALIMENTATION EN EAU BAC TAMPON	ENS	1		28 815,00
IV	FOURNITURE FILTRE POMPE	ENS	1		340 000,00
V	INSTALLATION FILTRE	ENS	1		30 000,00
VI	RACCORDEMENT FILTRE	ENS	1		71 190,00
VII	INSTALLATION ELECTRIQUE	ENS	1		6 000,00
	MONTANT HORS TAXES.				520 000,00
	PARTICIPATION MONTENAY AU TITRE DE LA GARANTIE TOTALE.....				30 000,00
	MONTANT HORS TAXES.....				490 000,00
	TVA 18,60%.....				91 140,00
	MONTANT TOUTES TAXES COMPRISES.....				581 140,00

N° d'ordre	Désignation des ouvrages	Unités	Quantité	Prix Unitaire	Montant total
I	EVACUATION DU TROP PLEIN DE LA PISCINE DANS LE BAC TAMPON ===== Tube PVC pression Ø 200 x 187 6 bar Coudes PVC Ø 200 90° MONTANT HORS TAXES.....	ML U	8 3		4 040,00
II	ASPIRATION BAC TAMPON EN AMONT DU PREFILTRE. ===== a) création du by pass Ø 150 2 piquages sur place. Vanne papillon réf. 196 Ø 150 Contre bride Ø 150 b) Installation d'une vanne sur l'aspiration découpe du tube vanne papillon réf. 196 Ø 200 Contre bride Ø 200 c) Aspiration sur le bac tampon Piquage sur place Ø 207/219 Contre bride Ø 200 Collet, bride joints Ø 200 PVC Coude Ø 200 PVC Tube Ø 200 X 187 Coude Ø 200 Manchon Ø 200 PVC Collet bride joint Ø 200 Crépine sans clapet Ø 200 en acier galvanisé MONTANT HORS TAXES.....	U U ml U U U U U	1 1 38 2 6 1 1		39 955,00
III	DEPOSE DU BAC DE DISCONNECTION ET ALIMENTATION EN EAU DU BAC TAMPON ===== Dépose du bac de l'alimentation en eau, le trop plein, la purge, les supports Bride, joint, plateau plein Ø 82/89 Installation d'une vanne réf. 196 Ø 80 Contre bride Piquage pour l'alimentation du bac Ø 64/70 Tube Ø 64/70 Vanne réf. 196 Ø 64 Contre bride	U U U U ml U U	1 1 1 1 2 1 1		

No d'ordre	Désignation des ouvrages	Unités	Quantité	Prix Unitaire	Montant total
	Electrovanne JOUCOMATIC fermeture par manque de courant. Pression diffé- rentielle 7 bar courant 220 Volts. Ø 65 2 voies réf. 16700241 contre bride	U	1		
	Collet bride joint Ø 65 PVC	U	1		
	Tube PVC 16 bar Ø 64/75	ml	38		
	Blocage des tubes et des changements de direction Coude	U	4		
	MONTANT HORS TAXES.....				28 815,00
IV	FOURNITURE DES FILTRES =====				
	MONTANT HORS TAXES.....				340 000,00
V.	INSTALLATION DES FILTRES =====				
	Dépose des canalisations, des pompes, démontage de la toiture, sectionnement des pannes.				
	Dépose des deux filtres de 10 tonnes unitaire. Grutage évacuation des ancien filtres Mise en place des nouveaux filtres grutage				
	Filtre CULLIGAN 5 W M/220	U	2		
	Pompe GUINARD	U	2		
	Soudage des pannes Remontage du toit				
	Installation des pompes GUINARD sur socle	U	2		
	Chargement des filtres	U	2		
	MONTANT HORST AXES.....				30 000,00

No d'ordre	Désignation des ouvrages	Unités	Quantité	Prix Unitaire	Montant total
V	RACCORDEMENT DES FILTRES ET DES POMPES				
	<u>Aspiration des pompes</u>				
	Préfiltre contre bride Ø 200 en acier	U	1		
	Collet bride joint Ø 200 PVC	U	1		
	Coude Ø 200 PVC	U	1		
	Tube 200 x 187	ML	8		
	Collet bride Ø 200	U	1		
	Plateau plein Ø 200 acier	U	1		
	Té 200-140	U	2		
	Coude 140	U	2		
	Collet bride joint Ø 140/125 PVC	U	2		
	Vanne Ø 125	U	2		
	<u>Refoulement sur les filtres</u>				
	Vanne Ø 100	U	2		
	Collet bride joint Ø 110 PVC				
	Réduction 110.140	U	2		
	Tube 140 x 126,6	U	8		
	Coude 140	U	2		
	Té 200.400	U	2		
	Collet, bride Ø 200	U	2		
	Plateau plein Ø 200	U	2		
	Tube Ø 200/187	U	8		
	Té 200.160	U	2		
	Tube 160 x 144,6	ML	4		
	Coude Ø 160	U	2		
	Collet bride joint Ø 160/150	U	2		
	<u>Rejet de filtres vers la canalisation en attente vers le bassin :</u>				
	Collet bride joint Ø 160.150 PVC	U	2		
	Réduction 160.200	U	2		
	Té Ø 200	U	1		
	Coude Ø 200	U	1		
	Collet bride joint 200	U	1		
	Tube 200 x 187	ML	3		
	<u>Evacuation à l'égout du lavage des filtres</u>				
	Collet bride joint Ø 160/150	U	2		
	Coude Ø 160	U	4		
	Tube 160 x 144,6	U	14		
	Soudure d'un fond sur le collecteur Ø 400 et raccordement de l'évacuation				
	Purge des filtres Ø 20/27	ml	10		
	Robinet à boisseau Ø 200	U	2		
	MONTANT HORS TAXES.....				71 190,00

No d'ordre	Désignation des ouvrages	Unités	Quantité	Prix Unitaire	Montant total
VI	<p><u>INSTALLATION ELECTRIQUE</u></p> <p>Raccordement des pompes dans l'armoire existante.</p> <p>Remplacement des contacteurs</p> <p>Installation de contacteurs à niveau dans le bac tampon.</p> <p>Niveau crépine coupure impérative des pompes</p> <p>Niveau bas : ouverture de la vanne électro-magnétique</p> <p>Niveau haut : arrêt de l'alimentation en eau.</p> <p>Raccordement depuis l'armoire</p> <p>MONTANT HORS TAXES.....</p>	<p>U</p> <p>U</p>	<p>2</p> <p>1</p>		<p>6 000,00</p>